

CERTIFIE CONFORME

BOLLORE ENERGIE
Société Anonyme au capital de 19 523 145 €
Siège Social : ODET 29500 ERGUE-GABERIC
SIREN 601 251 614
RCS 601 251 614 QUIMPER



PREMIERE DECISION DES ADMINISTRATEURS APRES TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE EN SOCIETE ANONYME

EXTRAIT

L'an deux mille douze,

Le 30 mars, à 15 heures 30

Les Administrateurs désignés par la décision unanime des Associés qui a transformé la Société en Société Anonyme se sont réunis pour la première fois en Conseil, dans les bureaux de BOLLORE ENERGIE à VAUCRESSON (92420) 27, rue du Professeur Victor Pauchet.

Sont présents :

- Monsieur Cyrille BOLLORE, Administrateur,
- Monsieur Thierry BINET, Administrateur,
- La Société BOLLORE, Administrateur,
représentée par Monsieur Gilles ALIX,
- La Société SOFIPROM, Administrateur,
représentée par Monsieur François LAROZE.

Il est ainsi constaté que tous les Administrateurs composant le Conseil sont présents, et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, ledit Conseil peut valablement délibérer.

Les représentants du Comité d'Entreprise Madame Maria CAPELAO et Monsieur Benoît LELEU, dûment convoqués sont absents et excusés.

Monsieur Cyrille BOLLORE, à la demande des autres Administrateurs, préside la séance.

Monsieur Jean LE GORREC est désigné comme secrétaire.

Le Président rappelle que les questions à l'ordre du jour sont les suivantes :

- Nomination du Président du Conseil d'Administration,
- Pouvoirs du Président,
- Rémunération du président,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs du Directeur Général,
- Rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un échange de vues intervient entre les Membres du Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Cyrille BOLLORÉ, ce dernier s'étant abstenu de prendre part au vote, aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Monsieur Cyrille BOLLORÉ accepte ces fonctions et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat.

POUVOIRS DU PRESIDENT

Conformément à la loi et aux statuts, le Président représentera le Conseil d'Administration.

Il organisera et dirigera les travaux du Conseil d'Administration, et en rendra compte à l'Assemblée Générale.

Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

.....

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Thierry BINET aux fonctions de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Thierry BINET, ce dernier n'ayant pas pris part au vote, aux fonctions de Directeur Général, pour la durée du mandat du Président.

Monsieur Thierry BINET accepte ces fonctions et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare, qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour exercer ce mandat.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi aux Assemblée d'Actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration, et dans la limite de l'objet social, le Directeur Général assumera sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

Il représente la Société dans tous ses rapports avec les tiers, et est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il ne pourra consentir aucun aval, caution, ou garantie sans autorisation préalable du Conseil d'Administration.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Administrateurs.